



COMMUNIQUÉ

LA BANQUE ROYALE DU CANADA REMBOURSE PAR ANTICIPATION DES DÉBENTURES SUBORDONNÉES

TORONTO, le 11 mars 2011 — La Banque Royale du Canada (RY : TSX, NYSE) a annoncé aujourd'hui son intention de rembourser par anticipation la totalité des débentures subordonnées 6,30 % échéant le 12 avril 2016 en circulation (« débentures 6,30 % »), à 100 pour cent de leur capital, majoré des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement par anticipation. Le remboursement par anticipation se fera le 12 avril 2011. Le capital des débentures 6,30 % en circulation s'élève à 400 000 000 \$.

Le remboursement par anticipation des débentures sera financé au moyen des fonds propres de la Banque Royale du Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Personne-ressource – investisseurs :

Shirley Boudreau, Relations avec les investisseurs, Toronto, (416) 955-7806,
shirley.boudreau@rbc.com

Personne-ressource – médias :

Raymond Chouinard, Relations avec les médias, (514) 874-6556,
raymond.chouinard@rbc.com